

SPÉCIAL N°1 • NOS SERVICES

**Vous conseiller,
vous accompagner,
vous défendre !**

SCANNEZ CES
QR CODES POUR
NOUS SUIVRE SUR
LES RÉSEAUX
SOCIAUX!



MAAF PRO

pour vous les PROS

Depuis plus de 60 ans,
MAAF assure
les professionnels

- **Multirisque professionnelle**
RC Décennale (PROS du bâtiment)
- **Véhicules professionnels**
- **Santé collective et individuelle**
- **Prévoyance - Épargne - Retraite**

Prenez rendez-vous sans plus tarder

3015 Service & appel gratuits

du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h



Éditorial

**PASCAL BARROIS****TOUS ACTEURS D'UN MÊME COMBAT**

Pascale Barrois (secrétaire générale):
Bonjour Patricia Blanchet-Bhang.

Patricia Blanchet-Bhang (présidente)
Bonjour Pascale Barrois.

Pascale Barrois
Patricia, je suis secrétaire générale de la CAPEB 13 depuis janvier 2019 et aujourd'hui j'ai à cœur de te présenter.
Aussi, pourrais-tu te définir en 3 mots ?

Patricia Blanchet-Bhang
Engagée, déterminée, optimiste.

Pascale Barrois
Représenter la CAPEB nécessite un véritable maillage sur le territoire, travail constant que tu effectues accompagnée de tes élus, toute l'année.

Patricia Blanchet-Bhang
Oui, notre rôle est d'asseoir notre représentativité auprès des Maires, des intercommunalités, des institutions... dans le but de nous faire connaître, défendre nos valeurs et surtout nous imposer comme les leaders de la proximité.
Nous défendons un modèle d'entreprises, compétentes, indépendantes et autonomes.

Pascale Barrois
Que peux-tu dire des services administratifs de la CAPEB 13 ?

Patricia Blanchet-Bhang
Ils sont là pour répondre aux besoins des entreprises. C'est une équipe de professionnels au service de chacun, qui accompagne et conseille.
Et je compte fortement sur notre travail collaboratif à toutes les deux pour mener à bien nos projets.

Pascale Barrois
Patricia, toute l'équipe administrative et moi-même, te remercions d'avoir contribué à cet édito.

Patricia Blanchet-Bhang
Merci à toi.

**PATRICIA BLANCHET-BHANG**

“ Sans parler de guerre, nous sommes tous acteurs d'un même combat, celui d'un syndicalisme engagé, qui sortira encore plus fort de cette crise sanitaire et économique ! ”

Ensemble, plus forts pour défendre l'artisanat !



partenaire de



Avec votre adhésion, vous bénéficiez de tarifs négociés et économisez sur vos frais de fonctionnement.



HA PLUS PME vous donne accès à :

- + Plus de 85 fournisseurs partenaires,**
- + Plus de 500 études tarifaires personnalisées par an,**
- + Jusqu'à 60 % d'économies sur vos charges d'entreprise,**
- + Un espace dédié pour gérer vos consommations et mesurer vos économies.**

Consultez votre espace : adherents.hapluspme.com
pour plus de détails ou contactez votre service commercial :

01 30 57 36 65 / contact@hapluspmepme.com

Sommaire

Pourquoi adhérer à la CAPEB ?	7
8 RAISONS DE NOUS REJOINDRE!	

SPÉCIAL N°1 • NOS SERVICES

VOUS CONSEILLER, VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE POUR MIEUX VOUS SERVIR

Service juridique	9
VOUS AIDER À PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE ENTREPRISE	
Service paye	10
LA GESTION DE LA PAIE, UN ASPECT IMPORTANT DE L'ENTREPRISE	
Service informatique	13
TOUJOURS UNE LONGUEUR D'AVANCE POUR MIEUX VOUS SERVIR	
Service comptabilité	15
UN SERVICE DE L'OMBRE MAIS UTILE ET NÉCESSAIRE	
Service formation	16
UN SITE INTERNET DÉDIÉ ET UN SUIVI PERMANENT POUR UNE MEILLEURE OFFRE DE FORMATION	
Service marchés & qualifications	20
LES SIGNES DE RECONNAISSANCE DANS LE BÂTIMENT ET UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ DE NOTRE SERVICE	

Bulletin d'adhésion	22
REJOIGNEZ-NOUS!	

Rédaction administration :

CAPEB 13 • Maison des Artisans • 7, boulevard Pèbre • 13008 Marseille
Tél. 0 491 323 333 • contact@capeb13.fr • www.capeb13.fr

Rédaction : CAPEB 13

Directeur de publication : Patricia Blanchet-Bhang • ISSN 0995-0206

Dépôt légal : Octobre 2020

Création graphique : www.studiob-design.fr

Impression : JF Impression (04 67 27 34 11)

Crédits photos : Hervé Hôte, iStock, CAPEB, CAPEB 13



ALPES PROVENCE



PROFESSIONNELS
-DU BÂTIMENT-

Nos experts vous accompagnent dans
tous vos projets professionnels et personnels*

POUR EN SAVOIR +

CONTACTEZ VOS INTERLOCUTEURS PRIVILÉGIÉS:



Jean-Michel Villard

Responsable du Centre d'Affaires
de Salon-de-Provence

jeanmichel.villard@ca-alpesprovence.fr

06 16 28 49 65



Sophie Nicola

Responsable Partenariats
sophie.nicola@ca-alpesprovence.fr

06 22 75 92 68



partenaire de la



*Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par le Crédit Agricole Alpes Provence.

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 25 chemin des Trois Cyprès - CS70392 - 13097 Aix-en-Provence Cedex 2 - RCS 381 976 448 Aix-en-Provence. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le numéro 07 019 231. Création 01/2020 Glanum.

Pourquoi adhérer à la CAPEB ?

**CÉCILE CIGOLINI**

AFFAIRES PROFESSIONNELLES & PARTENARIATS

0 491 323 362
affairespro@capeb13.fr

On peut être un expert en couverture...

Et ne pas toujours réussir à éviter les ardoises dans sa trésorerie !

On peut maîtriser les câblages électriques à la perfection...

Et avoir du mal à mettre son savoir-faire en lumière !

On peut maîtriser le bois comme personne...

Et avoir besoin de conseils pour réussir dans sa branche !

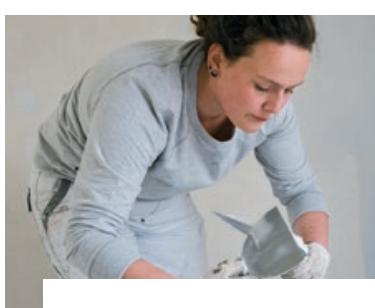
On peut être un véritable orfèvre pour tailler la pierre...

Et rester sur le carreau en matière de formation !

On peut faire des étincelles dans son métier...

Et être moins brillant dans la paperasse !

On peut avoir construit du solide toute sa vie...

Et avoir besoin de conseils pour renforcer son entreprise !

On peut être très fort en raccordements...

Et avoir besoin de tuyaux pour les questions juridiques !

On peut être en pole position sur son chantier...

Et avoir du mal à se positionner sur son marché !



QUALIGAZ est l'organisme de contrôle **agréé par arrêtés ministériels depuis le 1^{er} décembre 1992**, dans le cadre du contrôle des installations de gaz dans l'habitat.

Référence Gaz depuis 25 ans, nous sommes **connus et reconnus par l'ensemble de la filière gaz** (distributeurs, pouvoirs publics, commissions de rédaction des normes et règlements).

Notre expertise technique est disponible dans le guide pratique **utilisé au quotidien par tous les Professionnels du gaz**.

QUALIGAZ & NOS RECONNAISSANCES

N°1

des organismes de contrôle
des installations de gaz,
accrédité par le COFRAC*

25
ANS

que notre agrément
ministériel est renouvelé

3

agréments ministériels à
notre actif

*Accréditation n°3-073, portée disponible sur www.cofrac.fr

250 000

Certificats de conformité traités par an



LE GUIDE QUALIGAZ

L'ouvrage de référence de tous
les professionnels du gaz

qualigaz.com



MEMBRE DES COMITÉS

Participation aux travaux réglementaires
et normatifs de l'afnor/bng/cnpg



PROXIMITÉ

nos équipes vous accompagnent
partout en France

0 826 628 628

Service 0,15 € / min
*prix appel



La nouvelle génération de logiciels EBP Bâtiment est arrivée !

Gérez votre PME du bâtiment de manière optimale avec EBP BÂTIMENT OPEN LINE, solution de gestion avancée et performante.

DEVIS - FACTURES - OUVRAGES - PLANNING - SUIVI DE CHANTIER - GESTION DES STOCKS
GESTION DES RESSOURCES - RENTABILITÉ - SUIVI DE TRÉSORERIE - COMPTABILITÉ...

Amigest, centre expert EBP bâtiment, vous accompagne dans le choix, l'optimisation, et l'utilisation de votre logiciel EBP : audit, présentation, mise en place, récupération de données, formation, mises à jour, assistance et téléassistance

amiGest Paca
165, Av. du marin blanc
13400 Aubagne
Tél : 04 84 48 60 50
amigest.sud@amigest.fr



www.amigest.fr

amiGest Rhône-Alpes
169, Av. Charles de Gaulle
69160 Tassin-la-demi-lune
Tél : 04 78 34 27 27
contact@amigest.fr

Vous aider à prendre les bonnes décisions pour le développement de votre entreprise



La fiscalité (taux de TVA...), les aides fiscales avec travaux de rénovation énergétique



CÉLIA PERNOT

SERVICE JURIDIQUE

0 491 323 360
juridique13@capeb13.fr



Le Droit du travail



La rédaction de vos devis et factures

Célia a rejoint l'équipe cet été, pour renforcer le service juridique. Elle est à l'écoute pour répondre à toutes vos questions, par téléphone, mail ou rendez-vous.

En complément et pour vous accompagner auprès des tribunaux en cas de litiges graves, notre avocat vous reçoit gratuitement dans nos locaux et sur rendez-vous tous les mercredis matins.

Sans hésiter, contactez le service juridique de la CAPEB 13 !



Votre statut (régime de l'auto-entreprise par exemple)



Litiges avec clients ou fournisseurs



Le Droit de la construction



Le recouvrement de créances

La gestion de la paie, un aspect important de l'entreprise



LA GESTION DE LA PAIE MATERIAISE LA RELATION ENTRE L'EMPLOYEUR ET LE SALARIÉ

Les règles de traitement administratif de la paie sont en constante évolution : modification des taux de cotisations, des bases de calcul, application des nouvelles réformes et aides de l'État. De fait, la gestion de la paie nécessite d'être en permanence à jour de ces évolutions ou modifications.

Le prélèvement à la source (PAS) par exemple, a été mis en place à partir de janvier 2019.

Pour la gestion du PAS, les employeurs sont dans l'obligation d'avoir un logiciel de paie (souvent très onéreux).

Pour contourner cette contrainte, certaines entreprises choisissent d'externaliser la gestion de la paie. La CAPEB13 peut vous proposer de prendre en charge cette nécessité par le biais du service paye.

Le service paye s'engage à :

- Etablir les documents d'embauche (dpae, contrat de travail etc.) ;
- Effectuer les bulletins des salariés, les déclarations des cotisations (dsn, dna) ;
- Etablir les documents et procédures concernant la sortie des salariés (certificat de travail, solde de tout compte, attestation pôle emploi etc.) ;
- Accompagner gratuitement l'entreprise lors de contrôle URSSAF.



OLIVIER BISCARREL

SERVICE PAYE

0 491 323 363

paye@capeb13.fr

Notre service paye, sous la houlette de son technicien Olivier Biscarrel, vous soulagera de vos prises de tête avec des logiciels, parfois trop lourds et peu adaptés aux TPE Bâtiment.

Notre collaborateur, en poste depuis 18 ans, assure avec sérieux et efficacité la paie de vos salariés, dans la plus grande discréetion.

MODÈLE DE BULLETIN AVEC « PAS »

SIMUB SIMULATION 13190 ALLAUCH Siret : Code NAF: 4322A		BULLETIN DE SALAIRE Période : Janvier 2020 Paiement le : 31/01/20 Du : 01/01/2020 Au : 31/01/2020																																																																																																																																																																																																																																																				
		Mr OUVRIER																																																																																																																																																																																																																																																				
Matricule : 13 NoSécu.: 199999999999999		13008 MARSEILLE																																																																																																																																																																																																																																																				
Entré(e) le : 01/01/2018 Emploi : Qualif: Classif: Coeff:		Ancienneté : 01/01/2018																																																																																																																																																																																																																																																				
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Rubriques</th> <th>Base</th> <th>Taux salarial</th> <th>Montant salarial</th> <th>Mt patronal</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SALAIRE DE BASE</td> <td>151.67</td> <td>15.0000</td> <td>2275.05</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B060 Primes de Panier (s)</td> <td>21.00</td> <td>0.9000</td> <td>18.90</td> <td></td> </tr> <tr> <td>B071 Primes de trajet Z2 (s)</td> <td>21.00</td> <td>3.2300</td> <td>67.83</td> <td></td> </tr> <tr> <td>SALAIRE BRUT</td> <td></td> <td></td> <td>2361.78</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Q100 SANTE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécu.Soc-Mal.Mater.Inval.Déc.</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>165.32</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Incap.Inval.Déc</td> <td>2361.78</td> <td>0.8600</td> <td>20.31</td> <td>40.38</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Santé</td> <td>2361.78</td> <td>0.0100</td> <td>0.24</td> <td>0.24</td> </tr> <tr> <td>Q200 AT-MP</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Acc. du trav. - Mal. prof.</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>188.94</td> </tr> <tr> <td>Q300 RETRAITE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Sécu.Soc Plafonnée</td> <td>2361.78</td> <td>6.9000</td> <td>162.96</td> <td>201.93</td> </tr> <tr> <td>Sécu.Soc Déplafonnée</td> <td>2361.78</td> <td>0.4000</td> <td>9.45</td> <td>44.87</td> </tr> <tr> <td>Complémentaire Tranche 1</td> <td>2361.78</td> <td>4.0100</td> <td>94.71</td> <td>141.95</td> </tr> <tr> <td>Q400 FAMILLE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Famille</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>81.48</td> </tr> <tr> <td>Q500 ASSURANCE CHOMAGE</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chômage</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>95.65</td> </tr> <tr> <td>AGS</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>3.54</td> </tr> <tr> <td>Q600 AUTRES CONTRIB. DUES PAR EMPL.</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Autres contrib. dues par empl.</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>17.39</td> </tr> <tr> <td>Autres contrib. dues par empl.</td> <td>2633.38</td> <td></td> <td></td> <td>45.82</td> </tr> <tr> <td>Q700 COTISATIONS STATUTAIRES OU CC</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotisations statutaires ou CC</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>3.54</td> </tr> <tr> <td>Cotisations statutaires ou CC</td> <td>2275.05</td> <td></td> <td></td> <td>445.91</td> </tr> <tr> <td>Cotisations statutaires ou CC</td> <td>2573.99</td> <td></td> <td></td> <td>2.83</td> </tr> <tr> <td>Q800 CSG déductible à l'IR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CSG déductible à l'IR</td> <td>2361.14</td> <td>6.8000</td> <td>160.56</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Q802 EXONERATIONS COTIS. EMPLOYEUR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exonérations cotis. Employeur</td> <td>-60.23</td> <td></td> <td></td> <td>-60.23</td> </tr> <tr> <td>ER20 Frais de santé ouvrier TA</td> <td></td> <td></td> <td>14.00</td> <td>14.00</td> </tr> <tr> <td>ET10 Cotisation artisanale</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>18.89</td> </tr> <tr> <td>ET11 Oeuvres Sociales (APAS)</td> <td>2361.78</td> <td></td> <td></td> <td>3.07</td> </tr> <tr> <td>TOTAL DES RETENUES</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>1455.52</td> </tr> <tr> <td>Cotis. Retraite/Prév./F.santé</td> <td></td> <td></td> <td>14.24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>NET IMPOSABLE</td> <td></td> <td></td> <td>1913.79</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Cotis. Retraite/Prév./F.santé</td> <td></td> <td></td> <td>14.24</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S060 Prime de Paniers (ns)</td> <td>21.00</td> <td>9.3000</td> <td>195.30</td> <td></td> </tr> <tr> <td>S076 Primes de transport Z2 (ns)</td> <td>21.00</td> <td>5.5200</td> <td>115.92</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Q801 CSG/CRDS non déductible à l'IR</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CSG/CRDS non déductible à l'IR</td> <td>2361.14</td> <td>2.9000</td> <td>68.48</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</td><td colspan="2">2142.29</td></tr> <tr> <td colspan="4">dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie</td><td>34.26</td></tr> <tr> <td>Impôt sur le revenu</td><td>Base</td><td>Taux non personnalisé</td><td colspan="2">Montant</td></tr> <tr> <td>Impôt sur le revenu prélevé à la source</td><td>1913.79</td><td>4.10</td><td colspan="2">78.47</td></tr> <tr> <td colspan="4"></td><td>Net payé en Euros</td></tr> <tr> <td colspan="4">Bâtiment - Ouvriers Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 10 salariés)</td><td>2063.82</td></tr> <tr> <td colspan="5"> A défaut de Convention Collective : Code du travail - Durée des congés payés : art.L.3141-3,6,7,11,12 - Durée préavis : art.L.1237-1 et L.1234-1 Pour plus d'informations sur le bulletin de paie clarifié : www.service-public.fr Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée. </td></tr> </tbody> </table>		Rubriques	Base	Taux salarial	Montant salarial	Mt patronal	SALAIRE DE BASE	151.67	15.0000	2275.05		B060 Primes de Panier (s)	21.00	0.9000	18.90		B071 Primes de trajet Z2 (s)	21.00	3.2300	67.83		SALAIRE BRUT			2361.78		Q100 SANTE					Sécu.Soc-Mal.Mater.Inval.Déc.	2361.78			165.32	Complémentaire Incap.Inval.Déc	2361.78	0.8600	20.31	40.38	Complémentaire Santé	2361.78	0.0100	0.24	0.24	Q200 AT-MP					Acc. du trav. - Mal. prof.	2361.78			188.94	Q300 RETRAITE					Sécu.Soc Plafonnée	2361.78	6.9000	162.96	201.93	Sécu.Soc Déplafonnée	2361.78	0.4000	9.45	44.87	Complémentaire Tranche 1	2361.78	4.0100	94.71	141.95	Q400 FAMILLE					Famille	2361.78			81.48	Q500 ASSURANCE CHOMAGE					Chômage	2361.78			95.65	AGS	2361.78			3.54	Q600 AUTRES CONTRIB. DUES PAR EMPL.					Autres contrib. dues par empl.	2361.78			17.39	Autres contrib. dues par empl.	2633.38			45.82	Q700 COTISATIONS STATUTAIRES OU CC					Cotisations statutaires ou CC	2361.78			3.54	Cotisations statutaires ou CC	2275.05			445.91	Cotisations statutaires ou CC	2573.99			2.83	Q800 CSG déductible à l'IR					CSG déductible à l'IR	2361.14	6.8000	160.56		Q802 EXONERATIONS COTIS. EMPLOYEUR					Exonérations cotis. Employeur	-60.23			-60.23	ER20 Frais de santé ouvrier TA			14.00	14.00	ET10 Cotisation artisanale	2361.78			18.89	ET11 Oeuvres Sociales (APAS)	2361.78			3.07	TOTAL DES RETENUES				1455.52	Cotis. Retraite/Prév./F.santé			14.24		NET IMPOSABLE			1913.79		Cotis. Retraite/Prév./F.santé			14.24		S060 Prime de Paniers (ns)	21.00	9.3000	195.30		S076 Primes de transport Z2 (ns)	21.00	5.5200	115.92		Q801 CSG/CRDS non déductible à l'IR					CSG/CRDS non déductible à l'IR	2361.14	2.9000	68.48		NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			2142.29		dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				34.26	Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant		Impôt sur le revenu prélevé à la source	1913.79	4.10	78.47						Net payé en Euros	Bâtiment - Ouvriers Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 10 salariés)				2063.82	A défaut de Convention Collective : Code du travail - Durée des congés payés : art.L.3141-3,6,7,11,12 - Durée préavis : art.L.1237-1 et L.1234-1 Pour plus d'informations sur le bulletin de paie clarifié : www.service-public.fr Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.				
Rubriques	Base	Taux salarial	Montant salarial	Mt patronal																																																																																																																																																																																																																																																		
SALAIRE DE BASE	151.67	15.0000	2275.05																																																																																																																																																																																																																																																			
B060 Primes de Panier (s)	21.00	0.9000	18.90																																																																																																																																																																																																																																																			
B071 Primes de trajet Z2 (s)	21.00	3.2300	67.83																																																																																																																																																																																																																																																			
SALAIRE BRUT			2361.78																																																																																																																																																																																																																																																			
Q100 SANTE																																																																																																																																																																																																																																																						
Sécu.Soc-Mal.Mater.Inval.Déc.	2361.78			165.32																																																																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Incap.Inval.Déc	2361.78	0.8600	20.31	40.38																																																																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Santé	2361.78	0.0100	0.24	0.24																																																																																																																																																																																																																																																		
Q200 AT-MP																																																																																																																																																																																																																																																						
Acc. du trav. - Mal. prof.	2361.78			188.94																																																																																																																																																																																																																																																		
Q300 RETRAITE																																																																																																																																																																																																																																																						
Sécu.Soc Plafonnée	2361.78	6.9000	162.96	201.93																																																																																																																																																																																																																																																		
Sécu.Soc Déplafonnée	2361.78	0.4000	9.45	44.87																																																																																																																																																																																																																																																		
Complémentaire Tranche 1	2361.78	4.0100	94.71	141.95																																																																																																																																																																																																																																																		
Q400 FAMILLE																																																																																																																																																																																																																																																						
Famille	2361.78			81.48																																																																																																																																																																																																																																																		
Q500 ASSURANCE CHOMAGE																																																																																																																																																																																																																																																						
Chômage	2361.78			95.65																																																																																																																																																																																																																																																		
AGS	2361.78			3.54																																																																																																																																																																																																																																																		
Q600 AUTRES CONTRIB. DUES PAR EMPL.																																																																																																																																																																																																																																																						
Autres contrib. dues par empl.	2361.78			17.39																																																																																																																																																																																																																																																		
Autres contrib. dues par empl.	2633.38			45.82																																																																																																																																																																																																																																																		
Q700 COTISATIONS STATUTAIRES OU CC																																																																																																																																																																																																																																																						
Cotisations statutaires ou CC	2361.78			3.54																																																																																																																																																																																																																																																		
Cotisations statutaires ou CC	2275.05			445.91																																																																																																																																																																																																																																																		
Cotisations statutaires ou CC	2573.99			2.83																																																																																																																																																																																																																																																		
Q800 CSG déductible à l'IR																																																																																																																																																																																																																																																						
CSG déductible à l'IR	2361.14	6.8000	160.56																																																																																																																																																																																																																																																			
Q802 EXONERATIONS COTIS. EMPLOYEUR																																																																																																																																																																																																																																																						
Exonérations cotis. Employeur	-60.23			-60.23																																																																																																																																																																																																																																																		
ER20 Frais de santé ouvrier TA			14.00	14.00																																																																																																																																																																																																																																																		
ET10 Cotisation artisanale	2361.78			18.89																																																																																																																																																																																																																																																		
ET11 Oeuvres Sociales (APAS)	2361.78			3.07																																																																																																																																																																																																																																																		
TOTAL DES RETENUES				1455.52																																																																																																																																																																																																																																																		
Cotis. Retraite/Prév./F.santé			14.24																																																																																																																																																																																																																																																			
NET IMPOSABLE			1913.79																																																																																																																																																																																																																																																			
Cotis. Retraite/Prév./F.santé			14.24																																																																																																																																																																																																																																																			
S060 Prime de Paniers (ns)	21.00	9.3000	195.30																																																																																																																																																																																																																																																			
S076 Primes de transport Z2 (ns)	21.00	5.5200	115.92																																																																																																																																																																																																																																																			
Q801 CSG/CRDS non déductible à l'IR																																																																																																																																																																																																																																																						
CSG/CRDS non déductible à l'IR	2361.14	2.9000	68.48																																																																																																																																																																																																																																																			
NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU			2142.29																																																																																																																																																																																																																																																			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie				34.26																																																																																																																																																																																																																																																		
Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisé	Montant																																																																																																																																																																																																																																																			
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1913.79	4.10	78.47																																																																																																																																																																																																																																																			
				Net payé en Euros																																																																																																																																																																																																																																																		
Bâtiment - Ouvriers Provence-Alpes-Côte d'Azur (- 10 salariés)				2063.82																																																																																																																																																																																																																																																		
A défaut de Convention Collective : Code du travail - Durée des congés payés : art.L.3141-3,6,7,11,12 - Durée préavis : art.L.1237-1 et L.1234-1 Pour plus d'informations sur le bulletin de paie clarifié : www.service-public.fr Dans votre intérêt et pour vous aider à faire valoir vos droits, conservez ce bulletin de paie sans limitation de durée.																																																																																																																																																																																																																																																						



APAS



Les œuvres sociales des salariés du Bâtiment & des Travaux Publics

L'APAS PROVENCE c'est **4 Assistantes Sociales** à votre disposition pour vous aider dans vos démarches, ou vous apporter un soutien financier ponctuel ...

N'hésitez pas à les contacter !

Marseille : Mme RODRIGUES 06 03 41 79 26

Toulon : Mme DISCINI 04 94 93 07 64

Nice : Mme BONNET 06 11 53 93 59

Gap : Mme TORRES 06 20 00 56 99

N'oubliez pas toutes les prestations proposées par notre Association **pour vos enfants, petits et grands !**

L'allocation « garde des jeunes enfants », centre aéré, activités culturelles ou sportives, le soutien scolaire ou l'aide aux études supérieures.

*Pensez aussi à faire vos
demandes de participation
« vacances familles »
dès votre retour !*



En cette période si particulière, toute notre équipe est mobilisée pour vous apporter son soutien et son aide, et ce, quelle que soit votre problématique.

**N'hésitez pas à consulter notre site www.apasprovence.com
ou appelez-nous au 04.91.49.91.33**

Très bonne rentrée à tous !

Le professionnel pour vos photographies de chantiers

DOCUMENTATION & VALORISATION
DE VOTRE MÉTIER DEPUIS 2001

Vue sur les Alpilles depuis le chantier LUMA à Arles



Agence Caméléon • 13200 Arles
herve.hote@gmail.com
06 22 32 26 89

:: agence caméléon
photographies

Toujours une longueur d'avance pour mieux vous servir !

LE SITE INTERNET DE LA CAPEB 13

Nous invitons tous nos adhérents à consulter régulièrement notre site. Vous y trouverez des informations générales accessibles à tout public mais aussi une partie réservée aux adhérents.

Pensez à demander votre identifiant par mail à informatique@capeb13.fr.

Vous devrez ensuite lors de la 1^{re} connexion créer votre mot de passe.

Sur la page d'accueil, vous trouvez tout d'abord l'information en une.

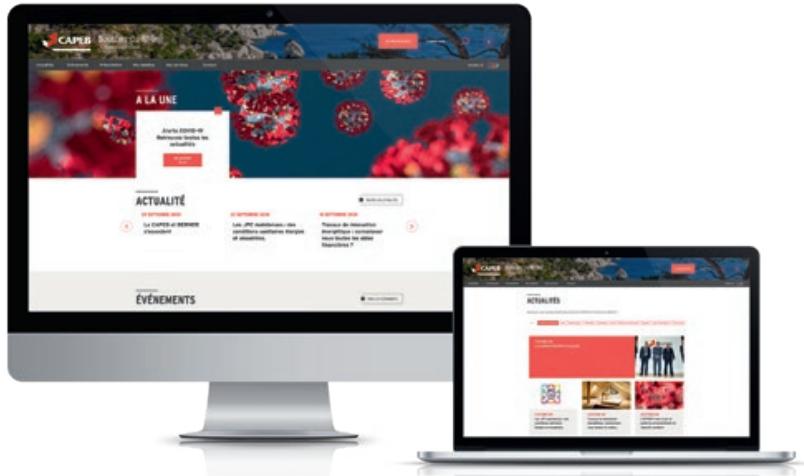
En général c'est une information nouvelle et importante ou le prochain évènement organisé par la CAPEB13.

Puis en descendant dans la page, on trouve les actualités, les évènements.

QUE CONTIENNENT LES 6 ONGLETS DE LA PAGE D'ACCUEIL ?

Actualités

Retrouvez ici, par rubrique, toutes les actualités de la CAPEB et de l'artisanat du bâtiment.



Événements

On y retrouve la liste de toutes les réunions, ateliers... qui rythment la vie de la CAPEB.

Présentation

On vous y explique ce qu'est la CAPEB et l'organigramme de vos élus nationaux et départementaux.

Nos batailles

Onglet « politique », on peut y lire tous les combats menés par la CAPEB.

Nos services

Les services de la CAPEB13, tous les articles et documents utiles pour le fonctionnement de votre entreprise, l'organigramme des administratifs et la liste des formations.

Contact

On y retrouve nos coordonnées ainsi qu'un formulaire vous permettant de nous faire remonter votre question.



ÉRIC GIRARD
SERVICE INFORMATIQUE

0 491 323 338
informatique@capeb13.fr

LE SERVICE INFORMATIQUE DE LA CAPEB 13

Il est à la disposition des adhérents pour des conseils ou dépannages.

- Il assure la maintenance du site internet, vitrine de la CAPEB13 qui permet aux adhérents de suivre l'actualité de la CAPEB, de retrouver différentes documentations et dossiers.
- Il promeut l'image de la CAPEB13 sur les réseaux sociaux.

NOUVEAUTÉ

Les petites annonces du 13

Artisans, vous souhaitez recruter du personnel ? Passer une annonce ou consulter les CV disponibles ?

Vous désirez acheter ou vendre du matériel, un véhicule ? Transmettre ou reprendre une entreprise ?

Envoyez-nous votre annonce, nous la publierons gratuitement sur le site.

DES INNOVATIONS QUI VOUS VEULENT DU BIEN.

Pour en savoir plus, rendez-vous directement
dans l'une de nos agences.

AIX-LES-MILLES

130 rue Claude Nicolas Ledoux
ZAC des Milles
Aix-en-Provence - 13100
04 42 90 50 00

AIX-MEYREUIL

Route Nationale 7
Parc la Gardinerie, Le Canet
Meyreuil - 13590
04 42 12 67 50

AUBAGNE

775 chemin de Ceinture
Aubagne - 13400
04 42 84 46 42

FOS-SUR-MER

Impasse des joncs
Route Nationale 568
Fos-sur-Mer - 13270
04 42 11 02 02

GÉMENOS - TP

1496 RN 8
Gémenos - 13420
04 42 32 23 14

MARSEILLE

71 boulevard Rabatau
Marseille - 13008
04 91 32 34 50

VITROLLES

ZI des Estroublans
21 rue de Madrid
Vitrolles - 13127
04 42 41 52 52

AUBAGNE (Z.I. St-Mitre) La Plateforme

1755 chemin de la Vallée
La Plateforme du Bâtiment
ZI St-Mitre
Aubagne - 13683
04 91 87 74 74

MARSEILLE (bd Capitaine Gèze) - La Plateforme

53 boulevard du Capitaine Gèze
La Plateforme du Bâtiment
Marseille - 13014
04 95 05 32 32

PLAN-DE-CAMPAGNE (Cabriès)

Centre Commercial Barnéoud Magnan
Zone de Cabriès
Cabriès - 13480
04 42 02 72 72

SALON-DE-PROVENCE

20 rue des ventadouiro
Zone de Cabriès
Salon-de-Provence - 13300
04 90 45 65 65



PARTENAIRE CAPEB
Conditions privilégiées
réservées aux adhérents

NOUVEAU
VIVARO-E

3 concessions Opel ADP Parascandola proches de chez vous :



PARASCANDOLA
GROUPE AUTOMOBILE

Opel à Vitrolles
La Cité de l'Auto I
7, rue de Madrid - ZI les Estroublans
13127 Vitrolles
04 42 15 56 56

Automne 2020
Opel à Aubagne
La Cité de l'Auto II
2145, route de la légion
13400 Aubagne
04 42 18 14 18

Automne 2020
Opel à Marseille
Village Auto
4, boulevard des Acieries
13010 Marseille
04 96 11 10 00

opel-marseille.com

Un service de l'ombre mais utile et nécessaire !

**SYLVIE MADIOUNI**

SERVICE COMPTABILITÉ

0 491 323 361
comptabilite@capeb13.fr



Un service dans l'ombre, mais tellement utile et nécessaire, pour l'enregistrement de vos cotisations, le règlement de nos factures et la paye des salariés de la CAPEB.

Poste clé d'une structure, ce travail nécessite rigueur et vigilance. Notre collaboratrice après quelques années au service paye, s'est tournée vers la comptabilité, sa première fonction. Elle saura répondre à toutes vos questions pour la planification de vos cotisations.

DISPANO
 BOIS PANNEAUX MENUISERIES

Le **Spécialiste** des métiers
du bois !

**Bois - Panneaux - Menuiseries - Parquets - Lambris - Bardages
 Terrasses - Isolation - Outilage - Atelier Panneaux**



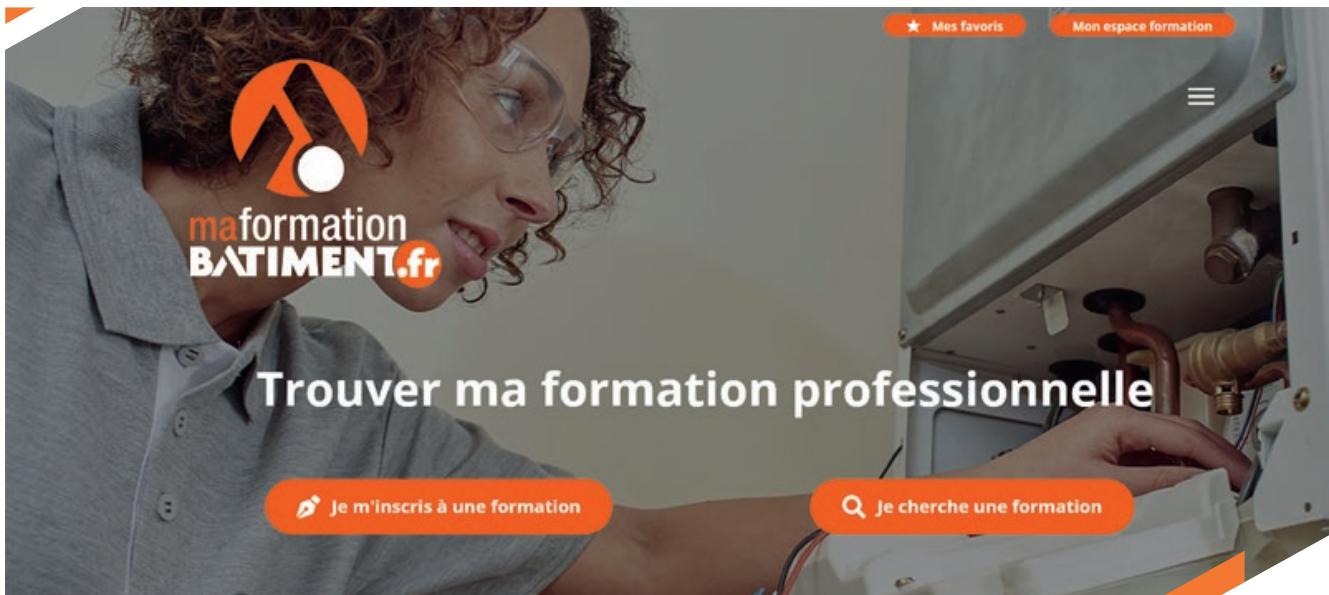
DISPANO ST VICTORET

Ave de Provence - Zac de la Sipière
 13730 St Victoret
 Tél : 04 42 10 08 00

Ouvert du lundi au vendredi
 de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

dispano.fr

Un site internet dédié pour vos offres de formation



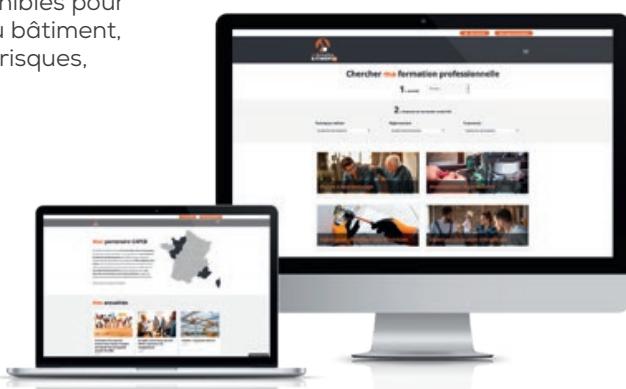
LA RÉPONSE POUR TOUTES MES QUESTIONS FORMATION

Maformationbâtiment.fr est « LE » site dédié à la formation dans le bâtiment.

Que je soit chef d'entreprise, salarié (e) d'une entreprise du bâtiment, ou en recherche d'emploi dans ce secteur, que je travaille sur les chantiers ou au bureau, maformationbâtiment.fr peut m'aider :

- **À rechercher une formation dans mon activité :** des formations courtes sont disponibles pour tous les métiers du bâtiment, en prévention des risques, en administratif.
- **À m'inscrire à une formation près de chez moi :** plus de 200 sessions de formation sont disponibles dans ma région.

- **À trouver des solutions de financement pour ma formation :** en fonction de mon statut, maformationbâtiment.fr peut m'indiquer quels sont les financeurs possibles.
- **À suivre les actualités liées à la formation dans le bâtiment :** une nouvelle formation, une évolution réglementaire... Toutes les nouveautés liées à la formation du bâtiment sont dispos sur la page actu.



Créer son espace personnel !

En créant mon espace personnel, je vais pouvoir m'inscrire à une session de formation et conserver l'historique des formations suivies.

J'ai des salariés ?
Je peux également conserver l'historique des formations qu'ils ont suivies.

Certaines formations m'intéressent dans un avenir plus ou moins proche ?

Je les ajoute à mes favoris pour les retrouver plus facilement plus tard.

Je recherche une formation qui n'est pas présente sur maformationbâtiment.fr ? Je ne trouve pas la réponse à ma question ?

Je peux toujours contacter mon conseiller formation par téléphone ou par mail.

**maformationbâtiment.fr
Tout simplement !**

Un suivi permanent pour une meilleure offre de formation



Salariés

Formez vos salariés pour construire l'avenir de votre entreprise.



NATHALIE MARTIN

SERVICE FORMATION

0 491 323 346

formation@capeb13.fr



Prise en charge

Nous nous occupons de vos dossiers de financement auprès du FAFCEA et de Constructys.



Gestion

Appliquer des règles de gestion est indispensable, notamment le calcul du prix de revient.



La formation professionnelle

Elle permet aux entreprises de s'adapter aux évolutions et d'être en conformité avec la réglementation.

Vous pouvez retrouver facilement la liste et les dates des formations techniques, réglementaires ou transversales dispensées par la CAPEB des Bouches-du-Rhône, en vous rendant sur le site internet

MAFORMATIONBATIMENT.FR

VOUS AVEZ

D'AUTRES BESOINS ?

N'hésitez pas à nous contacter, nous rechercherons la formation que vous attendez.



Réglementation

Tenez-vous informés à travers des stages, des nouvelles normes, techniques et nouveaux outils du secteur de la construction.



Techniques métiers

Vous pouvez suivre différentes formations pour vous permettre de vous perfectionner dans votre métier et aussi assurer votre sécurité et celle de vos salariés.



Rentabilité chantier

Une donnée très importante pour assurer la pérennité de votre entreprise.



LA FORMATION QUI ACCOMPAGNE L'AMBITION

Au service
des entreprises
Artisanales
du Bâtiment

Soucieuse de votre
réussite qui vous
accompagne
à chaque étape



Formation G.E.A.B. (Gestionnaire d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac
- 420 heures
- Gestion courante de l'entreprise, relations avec les partenaires & outils de la communication

Formation R.E.A.B. (Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment)

- Niveau Bac +2
- 378 heures
- Analyse de la situation financière, rôle du manager et organisation d'un chantier

SAS CONSTRUIRE DEMAIN 7, rue Font Del Mar 81500 SAINT LIEUX LES LAVAUR
Téléphone : 05.63.81.17.77 - Fax : 05.63.81.17.78 - Mail : contact@construire-demain.fr

Vitaminiez votre communication !

Studio B, agence

de communication visuelle arlésienne,
vous accompagne dans l'élaboration
de tous vos outils.

IDENTITÉ VISUELLE

Logotype,
image de marque,
enseigne, ...

COMMUNICATION PAPIER

Plaquette, dépliant,
catalogue, ...

PUBLICITÉ

Annonce presse,
habillage
de véhicule,
signalétique, ...

COMMUNICATION DIGITALE

Site web, boutique
en ligne, réseaux sociaux, ...

COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE

Organisation globale, stand, salon, ...



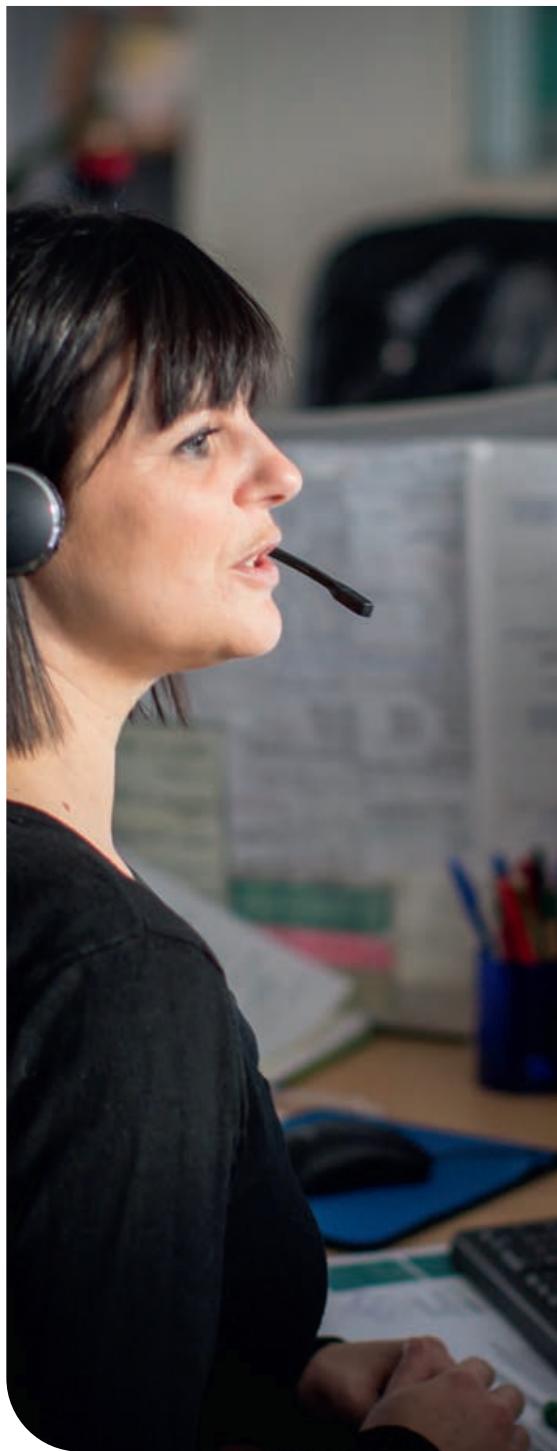
studio B

* DESIGN GRAPHIQUE POUR
COMMUNICATION VITAMINÉE

04 90 96 39 04 - www.studiob-design.fr -

Des services sur-mesure

pour vous accompagner sur le terrain



GRDF Pros du gaz

Simple et gratuite, GRDF Pros du gaz est l'application mobile des plombiers-chauffagistes

Disponible sur Google Play et App Store



CEGIBAT

Toutes les informations techniques et réglementaires, des réponses d'experts ou encore de nombreux outils

cegibat.grdf.fr



INSTALGAZ

Visualisez le réseau gaz, faites une demande de raccordement, modifiez un branchement et suivez vos dossiers

instalgaz.grdf.fr



LE SERVICE FILIÈRE GAZ

- Vous accompagnez sur vos demandes de raccordement
- Répondez à toutes vos interrogations sur le gaz, ses usages et son réseau de distribution
- Mettez à votre disposition les différents outils et services GRDF dédiés aux installateurs



Une ligne directe «Service Filière Gaz» de 8h à 17h

04 42 02 37 89



Un mail exclusif

servicefiliere-sudest@grdf.fr



Votre responsable secteur

Christian GUEYDON

06 18 61 22 24

christian.gueydon@grdf.fr



Les signes de reconnaissance de la qualité dans le bâtiment proposés par la CAPEB

Bon à savoir

La CAPEB vous accompagne pour faire votre choix et pour le montage des dossiers pour vous faire monter en compétence : grâce à une qualification adaptée, en vous aidant à vous positionner sur les marchés publics et privés avec la plateforme 360 Travaux et les aides de l'état.



QUALIBAT RGE *

Certification de métiers* selon l'activité donnée à un niveau de technicité défini selon nomenclature (mention RGE possible si stage et QCM).

ECO ARTISAN 8611 RGE *

Évaluation de la performance énergétique d'un logement selon les domaines de travaux (stage et QCM).



PROFESSIONNEL DU GAZ
INSTALLATION - MAINTENANCE

PGI

Mise en oeuvre d'installation intérieure domestique gaz, avec conformité, qualité, sécurité, contrôle performance réglementation et savoir-faire.

PGM

Maintenance des équipements intérieurs domestiques gaz (stage vivement conseillé et test obligatoire).



QUALIFICATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES RGE



Solaire CESI, COMBI, Collectif (stage et test obligatoires).



Chaudières manuelles et automatiques alimentées par biocombustibles (bois) : Module Air et Module Eau.



Photovoltaïque dans le domaine électrique (module élec) et le domaine bâtiment (module Bât).



Pompes à chaleur
Module CET (Module Thermodynamique)
Module chauffage et ECS (PAC + ECS + Thermodynamique).



Chaudière à Haute Performance énergétique ou micro-cogénération (pour le PG Installation).



QUALIFELEC

Certification de management de la qualité des entreprises d'équipement électrique et d'électronique * et IRVE ** (mention RGE si stage et QCM).

* Donnant droit aux aides de l'état / ** Recharge véhicules électriques



CIP

Curriculum vitae de l'entreprise avec compétences et références (peut être utilisé pour les marchés publics).



CIP PATRIMOINE

Mention patrimoine pour les interventions dans le bâti ancien si stage patrimoine et références.



HANDIBAT / SILVERBAT

Labels pour les entreprises intervenant dans l'aménagement et l'accessibilité pour les PMR (Handibat) et les seniors (Silverbat). (stage et QCM obligatoires).

Un accompagnement personnalisé de notre service !



**SOYEZ PERFORMANT
AVEC LES OUTILS
TECHNIQUES ET/
OU INNOVANTS**

Normes, DTU,
signature électronique,
dématerrialisation...

Faites la différence en proposant les aides à vos clients pour vos travaux : CEE, MA PRIME RENOV, FACILIPASS...

**DÉMARQUEZ-
VOUS DE LA
CONCURRENCE...**

Pour une montée en compétence !



VIVIANE PEREIRA

SERVICE MARCHÉS &
QUALIFICATIONS

0 491 323 347

marchesetqualifs@capeb13.fr

**LA CAPEB VOUS
OUVRE LA VOIE !**

Pour vous conseiller sur le signe de reconnaissance le plus adapté à votre activité et pour vous positionner sur les marchés, la plateforme 360 travaux conçue par des artisans pour des artisans vous donne les moyens de répondre à de nombreux clients.

360travaux



**SOYEZ
RECONNUS !**

Nous contrôlons et vous aidons au montage de tous vos dossiers de qualifications (RGE ou non) tels que Qualibat, QUALIT'EnR, CIP, Qualifelec, PG installation et maintenance...



**ACCÉDER
AUX MARCHÉS DE
L'ADAPTABILITÉ**

Des logements avec Handibat, Silverbat, Domobat, ...

**AFFICHEZ VOTRE
SAVOIR-FAIRE &
VOTRE ART !**

Avec le CIP-CIP Patrimoine, faites-vous référencer en Mairie !

CIP : mise en valeur de l'entreprise.

CIP Patrimoine : intervention sur le bâti ancien à caractère patrimonial avec demande de compétences particulières. On parle alors de restauration plutôt que de rénovation.



BULLETIN à retourner à : CAPEB – Maison des Artisans
7, Bd Pèbre - 13008 MARSEILLE

Téléphone 1 :
 Téléphone 2 :
 Mobile :
 Télécopie :
 E-mail :
 Site Web :
 Numéro SIRET :
 Nombre de salarié(s) :

R.S. :
 Chef d'entreprise :
 Adresse :

Bulletin d'adhésion

- L'adhésion est conclue pour l'année civile et est renouvelable par tacite reconduction au 1^{er} janvier de chaque année.
- La Cotisation est composée de 2 éléments : une **part fixe** et, pour les entreprises employant du personnel, une **part variable** proportionnelle à la masse salariale. Ces deux éléments sont déductibles des bénéfices au titre des frais généraux et ne sont pas soumis à TVA.

Je choisis de régler ma cotisation selon les modalités ci-dessous **en cochant les cases de mon choix** :

Part Fixe	Part Variable = 0,80 % de la masse salariale (si vous êtes employeur ou si vous le devenez)
<input type="checkbox"/> Par Prélèvement* : 40 € / mois	<input type="checkbox"/> Appelée par la Caisse de Congés Intempéries BTP <input type="checkbox"/> Par déclaration volontaire dans les autres cas

* Je joins un chèque de **120 €** pour le **premier trimestre** d'adhésion et j'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer ensuite sur ce dernier, le 5 de chaque mois, les prélèvements mensuels présentés par la CAPEB. **N'oubliez pas de joindre un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)**

OFFERT durant votre adhésion :
Abonnement au « Bâtiment Artisanal » (magazine professionnel mensuel)

- Je donne mon accord pour que mes données professionnelles soient communiquées aux partenaires de la CAPEB 13 afin de bénéficier de leurs offres promotionnelles négociées par la CAPEB selon les modalités de l'article 11 des CGA (article disponible sur simple demande au 04 91 32 33 62). Je sais que je peux annuler cet accord sur simple demande.
- Je déclare vouloir adhérer à la CAPEB pour bénéficier de ses services et soutenir son action en faveur de l'Artisanat du Bâtiment (les conditions générales d'adhésion sont disponibles sur simple demande au 04 91 32 33 62)

Fait à :

Le :

**DATE ET SIGNATURE
OBLIGATOIRES**

Signature et Tampon

Vous aménagez des salles de bain, des cuisines,
des appartements, des Etablissements
recevant du public,



Devenez **HANDIBAT** (personnes à mobilité réduite)
SILVERBAT (seniors)!!

L'accessibilité est un marché porteur pour les artisans du bâtiment.

Elle concerne les personnes à mobilité réduite mais aussi les seniors.
Ce qui représente deux marchés :

- **le marché des particuliers**
(46 % des chutes ont lieu dans les salles de bain)
- **les établissements recevant du public (ERP) : mise en conformité**
(près de 15000 établissements concernés)



Pour devenir Handibat - Silverbat

VOS CONTACTS CAPEB

formation@capeb13.fr

marchesetqualifs@capeb13.fr

LE PRÊT BLEU

ÊTRE PRO
C'EST ÊTRE
responsible
DE DEMAIN

Découvrez notre prêt dédié
pour financer vos équipements
respectueux de l'environnement :
véhicules, locaux et équipements
professionnels.



LE PRÊT BLEU accompagne les professionnels
dans leur projet éco-responsable
pour contribuer à un avenir meilleur.

**BANQUE POPULAIRE
MÉDITERRANÉE**



la réussite est en vous